

Jeu BBQ THOMY®

1. Organisation du Jeu

La Société NESTLE France, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 34-40 Rue Guynemer , 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX (France) (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 31 Mai 2022 au 15 Juillet 2022 inclus, un jeu sans obligation d'achat avec tirage au sort intitulé « BBQ THOMY® » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera sur internet à l'adresse suivante : <https://www.croquonslavie.fr/jeux/Thomy-BBQ-2022>

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports les leaflets/flyers remis lors des animations commerciales dans les magasins participants et sur le site internet croquonslavie.fr.

Les animations pourront s'effectuer à des dates distinctes, fixées selon les magasins participants et prévues en Annexe 1.

4. Dotations mises en jeu

Est mis en jeu un barbecue d'une valeur unitaire indicative de trois-cent-cinquante (350) euros TTC.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Soit se rendre dans l'un des dix (10) hypermarchés Carrefour participant pendant les dates indiquées pour chaque magasin en annexe et scanner le QR code se trouvant sur le leaflet distribué en magasin lors de l'animation commerciale et qui renvoie sur le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/Thomy-BBQ-2022>
- Soit se connecter directement sur le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/Thomy-BBQ-2022> du 31 Mai 2022 au 30 Juin 2022 minuit heure française.
- Une fois sur la page du Jeu, cocher « Oui, j'ai pris connaissance du règlement » puis cliquer sur « Je participe » ;

- S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- Cocher les cases suivantes :
 - « Je souhaite profiter d'offres spéciales et des informations des marques NESTLE® en France.»
 - « Je certifie être majeur, j'ai lu la « Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles, et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre »
- Valider son inscription.

Une seule participation par foyer (une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée pendant toute la durée du Jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de dix jours à compter de la fin du Jeu et sera effectué parmi les participants ayant complété le formulaire électronique conformément au présent règlement. Seuls le participant sélectionné lors du tirage au sort recevra un email dans un délai de 21 (vingt et un) jours suivant la date du tirage au sort.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Le gagnant recevra sa dotation dans un délai approximatif de 8 à 10 semaines à compter du tirage au sort. Passé ce délai, le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter le Service Consommateur Nestlé

- par courrier : Service Consommateurs Nestlé France – Jeu THOMY
34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux
- par téléphone en appelant notre Service Consommateurs au 0 806 800 944 du lundi au samedi de 9h à 19h (Service gratuit + prix d'appel)
- par Internet : <https://contact.croquonslavie.fr/>

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition par la société gestionnaire du Jeu : STACI 1 - Commettant MGS SALES & MARKETING n° 1609 ZAC des Béthunes - 36 Avenue du Fond de Vaux 95310 ST OUEN L'AUMONE pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu.

Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible sur le site du Jeu <https://www.croquonslavie.fr/jeux/Thomy-BBQ-2022> jusqu'au 15 août 2022 et auprès du stand d'animation en magasin participant au Jeu.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Service Consommateurs Nestlé France – Jeu TOMY 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur les marques de la société Nestlé France ainsi qu'ayant consenti à participer à des enquêtes de satisfaction. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « [Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](#) ». Conformément à la réglementation, les participants disposent

d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à [Nestlé France – Service Consommateurs – 34-40, rue Guynemer – 92130 Issy-les-Moulineaux](#).

En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

ANNEXE – Liste des magasins participants

RAISON SOCIALE	CODE POSTAL	VILLE	ADRESSE
Carrefour	91940	Les Ulis	Ccal Les Ulis 2
Carrefour	77340	Pontault Combault	Route Nationale 4
Carrefour	69200	Venissieux	Boulevard Joliot Curie 136
Carrefour	69003	Lyon 03	Ccal La Part Dieu
Carrefour	69130	Ecully	Ccal Perollier Rue Vianney
Carrefour	69340	Francheville	Avenue Du Chater 1 Rue Franklin Roosevelt 236
Carrefour	69120	Vaulx En Velin Ormesson Sur Marne	Carrefour De Pince Vent
Carrefour	93110	Rosny Sous Bois	Avenue General De Gaulle
Carrefour	78360	Montesson	Avenue Gabriel Peri 280

Dates d'animation :

Pontault Combault : 3-4 et 16-17 Juin

Montesson : 10-11 et 17-18 Juin

Rosny Sous Bois : 3-4 et 29-30 Juin